

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
AVANT PROJET GLOBAL D'AMENAGEMENT DU CENTRE
BOURG ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG
PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES (C.C.T.P.)**

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Commune de TREGUNC

**Personne Responsable du Marché représentant le pouvoir adjudicateur
(PRM)**

Monsieur Le Maire de Trégunc

Remise des offres

Date et heure limites de réception : **lundi 9 mars 2015 à 12 heures**

Caractéristiques de l'opération

Présentation de la commune :

La commune de Trégunc est une commune du Finistère sud de 7 000 habitants. Elle s'étend sur plus de 50 km² et comporte 23 km de littoral. Elle est située à une trentaine de kilomètres de Quimper et est voisine de Concarneau, avec qui elle forme un pôle lié par des enjeux urbains, économiques et paysagers. La commune de Trégunc fait partie de Concarneau Cornouaille Agglomération (C.C.A.). Elle a été identifiée dans le SCOT de CCA, comme une commune aux fonctions structurantes.

Besoin du maître d'ouvrage :

L'urbanisation ancienne de la commune a peu ou mal pris en compte l'évolution des besoins et des modes de déplacement. La circulation automobile est très largement dominante, notamment dans le centre bourg où la place de voiture est prépondérante. Du fait de l'activité touristique, des variations de flux de trafic sont importantes l'été. Le centre de la commune est organisé autour d'une place centrale et de 4 axes routiers structurants. Ces 4 axes se rejoignent tous au niveau de la place centrale qu'ils entourent.

But de l'opération :

Aujourd'hui, l'objectif poursuivi par la municipalité est de réaliser des aménagements dans le centre bourg afin de développer les espaces de convivialité, de renforcer la « vie de bourg », de consolider l'identité du centre-bourg et ses fonctions de centralité à l'échelle de l'ensemble du territoire communal, de développer des circulations douces sécurisées, de mettre en valeur des espaces publics très minéraux, ...

Cadre général de l'opération :

En 2013, la Mairie a fait réaliser une étude préalable par 2 bureaux d'études afin de réfléchir à un projet global et partagé d'aménagements et de déplacements dans le centre bourg. Cette étude avait plusieurs volets : l'aménagement du centre bourg et la question de la circulation. Cette étude a abouti à la rédaction de fiches actions par secteur géographique et par thématique. Elle est jointe en annexe au cahier des charges.

Afin de poursuivre ce travail, un levé topographique complet du centre bourg a été effectué en 2013 (2,5 km de levé).

La commune souhaite maintenant poursuivre en réalisant une étude pré-opérationnelle pour permettre de définir précisément les aménagements du centre-bourg de Trégunc, de s'assurer de la faisabilité technique des aménagements envisagés et des conditions de leur réalisation. L'étude doit permettre également de choisir les aménagements précis à mettre en place, le phasage des opérations et les coûts détaillés par phase.

La commune souhaite également poursuivre en réalisant les travaux d'aménagement de la rue de Pont Aven en janvier 2016.

Il est à noter que, pour l'instant, les seules décisions qui ont été prises sur la réalisation partielle ou complète des actions définies dans l'étude préalable sont les suivantes (les références des fiches actions de l'étude réalisée en 2013 et annexée au cahier des charges sont indiquées) :

- aménagement à très court terme de la rue de Melgven (actions 5 et 6). Les études pré-opérationnelles sont déjà en cours de réalisation par un bureau d'études et sont hors du champ de la présente consultation.

- aménagement à court terme, début 2016, de la rue de Pont-Aven (action 8).

- choix de ne pas déménager la mairie (action 12).

Les autres actions, en fonction des décisions qui seront prises à la fin de l'étude pré-opérationnelle, seront réalisées ultérieurement à court, moyen ou long terme ou il sera décidé de ne pas les réaliser.

L'objectif de réaliser une étude pré-opérationnelle sur l'ensemble du périmètre, même si les différentes phases d'aménagement seront étalées sur 5 à 10 ans ou plus, est d'avoir un avant-projet global d'aménagement et un fil conducteur pour toutes les tranches d'aménagement qui se succéderont.

Cadre réglementaire de l'opération :

Les études déjà réalisées ou en cours sont les suivantes :

1) **AEU** : Une approche environnementale de l'urbanisme a été réalisée en amont de l'élaboration du futur PLU en 2011.

2) **SCOT et PLH** : Le SCOT et le Programme Local de l'Habitat ont été approuvés en 2012 et 2013 par Concarneau Cornouaille Agglomération.

3) Etude préalable à la réalisation d'un projet d'urbanisme durable - Déplacements et aménagement du centre bourg :

Cette étude réalisée en 2013 correspond à une étude d'opportunité comportant un diagnostic, la définition des enjeux et l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions. Elle a été réalisée en concertation avec les acteurs concernés (commerçants, habitants, personnes ressources, ...). Cette étude donne l'ensemble des éléments à prendre en compte dans le cadre de cette consultation et nécessaires pour y répondre. Elle décrit la problématique du projet global d'aménagement du bourg ainsi que les différentes actions par thématiques ou par secteurs géographiques. Elle est jointe en annexe 1 au cahier des charges et constitue un élément essentiel de l'étude pré-opérationnelle.

4) Levé topographique :

Un bureau de géomètre vient de terminer le relevé topographique de l'ensemble du périmètre concerné par le présent projet (voiries, ouvrages sur le domaine public, entrées de parcelles, murs, clôtures, haies, réseaux apparents, fils d'eau, caniveaux, arrivées de gouttières, arbres, massifs, mobilier urbain, ...). Les études topographiques permettront au prestataire qui

réalisera l'étude pré-opérationnelle de vérifier la faisabilité des opérations d'aménagement envisagées.

5) PLU :

Le POS date de 1993. Un nouveau PLU est en cours d'élaboration :

- Le PADD a déjà été débattu devant le conseil municipal.
- L'arrêt du PLU est prévu au printemps-été 2015.

6) Réinvestissement urbain :

Un référentiel foncier à l'échelle du bourg est en cours d'élaboration afin de déterminer précisément la politique communale en matière de réinvestissement urbain (gisements fonciers, foncier mobilisable ou mutable, etc.).

L'étude AEU peut être transmise sur demande. Le SCOT et le PLH sont consultables sur le site internet de Concarneau Cornouaille Agglomération. Le projet de PADD et différents documents du PLU en cours d'élaboration sont consultables sur le site internet de la commune.

AVANT PROJET GLOBAL D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG (MISSION N°1) ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE PONT AVEN (MISSION N°2)

TRANCHE FERME

Caractéristiques de la tranche ferme

La prestation comporte deux missions distinctes. Pour l'ensemble des missions, le prestataire devra veiller à une bonne concertation avec les élus et les techniciens de la commune.

Information relative au planning prévisionnel :

- La mission 1 devra être terminée pour l'été 2015.
- Les travaux relatifs à la mission 2 devront démarrer en janvier 2016 et être terminés avant le début de la saison touristique.

Descriptif de la mission n° 1 – Avant-projet global d'aménagement du centre bourg

Le prestataire réalisera l'avant-projet pour l'ensemble de l'aménagement du centre bourg, selon ce qui a été décliné dans les fiches actions de l'étude préalable fournie en annexe. Il est à noter que seules les décisions suivantes ont déjà été prises depuis la fin de l'étude préalable réalisée en 2013 et jointe en annexe :

- aménagement à très court terme de la rue de Melgven (actions 5 et 6). Les études pré-opérationnelles sont déjà en cours de réalisation. Un bureau d'étude a déjà été retenu pour prévoir ces aménagements et suivre les travaux. Le titulaire du présent marché sera amené à collaborer avec le bureau d'études retenu pour l'aménagement de la rue de Melgven afin

d'harmoniser et finaliser certaines jonctions de travaux entre le carrefour place de la mairie et le début de la rue de Melgven.

- aménagement à court terme, fin 2015, de la rue de Pont-Aven (action 8 – voir Mission 2).

- choix de ne pas déménager la mairie (action 12). Dans ce cadre, les opérations décrites dans l'action 13 devront être différentes de ce qui est proposé dans l'étude en annexe car la mairie restera à la même place qu'actuellement.

- par contre la présente étude pré-opérationnelle devra intégrer une action 15 plus ample que celle décrite dans l'étude préalable annexée (aménagement de la rue de la gare depuis l'école Marc Bourhis jusqu'à l'entrée du Sterenn, y compris l'aménagement de l'esplanade Florestine Jeannes qui permet l'accès au skate park et au stade de foot).

Les variantes sont autorisées pour la mission n°1.

Le prestataire devra :

- définir en plans et coupes les aménagements et leurs aspects,
- préciser les dispositions générales, les possibilités et spécifications techniques des différentes actions (pour les travaux ainsi que pour l'entretien et la gestion),
- définir les choix paysagers, les mobiliers, les matériaux de référence pour l'ensemble des aménagements futurs,
- établir le coût global et le coût détaillé prévisionnel de chaque action (investissement et fonctionnement),
- permettre au maître d'ouvrage d'arrêter définitivement le programme d'actions, de hiérarchiser leur réalisation et de préparer les procédures liées à la réalisation de chaque phase.

Le prestataire devra toujours avoir comme objectif général la cohérence globale de l'ensemble des actions, même si celles-ci sont menées à plus ou moins long terme.

Cette étude pourra être utilisée dans le cadre de l'élaboration du PLU (emplacements réservés, servitudes, alignement, etc.).

Descriptif de la mission n° 2 – Travaux d'aménagement de la rue de Pont Aven

Des travaux seront réalisés par le syndicat de l'eau de Pont Aven pour remplacer des canalisations d'eau rue de Pont Aven. Puis la commune dans le cadre de sa compétence assainissement remplacera la canalisation de collecte des eaux usées (travaux non compris dans la présente consultation) et enfin la commune a décidé de réaliser après l'ensemble des travaux d'aménagement de la rue de Pont Aven.

Le prestataire assurera une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue de Pont Aven qui débuteront en janvier 2016 :

- projet,
- assistance pour la passation des contrats de travaux,
- études d'exécution,
- direction de l'exécution des contrats de travaux,
- ordonnancement, coordination et pilotage du chantier,
- assistance pour les opérations de réception.

Le coût de ces travaux a été estimé dans l'étude préalable à 420 000 € HT. Des informations sur les travaux d'aménagement envisagés sont fournies dans la fiche-action n°8 de l'étude préalable.

Les variantes ne sont pas autorisées pour la mission n°2.

Modalités d'exécution de la prestation :

Les documents réalisés par le prestataire devront d'une part être très communicants et didactiques et d'autre part très détaillés pour être utilisés tout du long de la réalisation des aménagements.

L'ensemble des prestations réalisées resteront la stricte propriété de la commune qui se réserve l'exclusivité de l'utilisation des données. Le prestataire s'engage à ne pas fournir à des tiers les informations relevant de son marché sans accord écrit du maître d'ouvrage ou de son représentant.

Les démarches administratives et/ou demandes d'autorisation nécessaire à l'exécution de la mission seront à la charge du titulaire. Le maître d'ouvrage devra en être averti à l'avance afin de valider les démarches avec les propriétaires privés et les habitants concernés.

Dans tous les cas, le maître d'œuvre devra veiller à une bonne concertation avec les élus et les techniciens de la commune.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG
TRANCHES CONDITIONNELLES

Le prestataire proposera une tranche conditionnelle correspondant à une mission de maîtrise d'œuvre pour certaines grandes opérations définies dans l'étude préalable. Il ne pourra prétendre à aucune indemnité si les tranches conditionnelles ne sont pas affirmées.

Tranche conditionnelle n°1

Le prestataire fera une offre de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue de la gare (depuis l'école Marc Bourhis jusqu'à l'entrée du Sterenn, y compris l'aménagement de l'esplanade Florestine Jeannes qui permet l'accès au skate park et au stade de foot).

Les éléments de la mission seront les suivants :

- projet,
- assistance pour la passation des contrats de travaux,
- études d'exécution,
- direction de l'exécution des contrats de travaux,
- ordonnancement, coordination et pilotage du chantier,
- assistance pour les opérations de réception.

Le coût de ces travaux sera estimé précisément dans l'étude pré-opérationnelle. Des informations sur les travaux d'aménagement envisagés sont fournies dans la fiche-action n°15 et dans les éléments de détail de la mission 1 de la tranche ferme.

Tranche conditionnelle n°2

Le prestataire fera une offre de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la fiche-action n° 7 (aménagement de la rue de Concarneau, voir annexe 1 du cahier des charges) :

Les éléments de la mission seront les suivants :

- projet,
- assistance pour la passation des contrats de travaux,
- études d'exécution,
- direction de l'exécution des contrats de travaux,
- ordonnancement, coordination et pilotage du chantier,
- assistance pour les opérations de réception.

Le coût de ces travaux a été estimé dans l'étude préalable à 370 000 € HT. Des informations sur les travaux d'aménagement envisagés sont fournies dans la fiche-action n°7 de l'étude préalable.

Tranche conditionnelle n°3

Le prestataire fera une offre de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la fiche-action n° 9 et une partie de la fiche action 13 (aménagement du contournement nord-ouest de la place de la Mairie et de la place de la Mairie, voir annexe 1 du cahier des charges).

Les éléments de la mission seront les suivants :

- projet,
- assistance pour la passation des contrats de travaux,
- études d'exécution,
- direction de l'exécution des contrats de travaux,
- ordonnancement, coordination et pilotage du chantier,
- assistance pour les opérations de réception.

Le coût de ces travaux a été estimé dans l'étude préalable à 500 000 € HT. Des informations sur les travaux d'aménagement envisagés sont fournies dans la fiche-action n°9 de l'étude préalable.

Informations diverses

Le bureau d'études devra comporter des personnes compétentes en matière d'aménagements urbains (architectes-urbanistes), de déplacements, de paysages, d'environnement et de VRD.